

Inscription administrative des candidat-e-s admis-es sur Parcoursup (2018-2019)

=> Pour les inscriptions administratives des formations de l'IUT et de l'UFR SITEC, [veuillez suivre ce lien](#).

=> Pour les inscriptions administratives des formations du site de NANTERRE : Suite à votre candidature effectuée sur Parcoursup, vous avez accepté une proposition d'admission à l'Université Paris Nanterre pour l'année universitaire 2018/2019.

Pour vous inscrire administrativement, vous vous trouvez dans l'un des trois cas de figure suivants :
1er cas : vous vous inscrivez pour la première fois à l'Université Paris Nanterre
2ème cas : vous étiez inscrit-e à l'Université Paris Nanterre en 2017/2018 (hors DAEU)
3ème cas : vous étiez inscrit-e en DAEU à l'Université Paris Nanterre ou dans une autre université française

1er cas : Vous vous inscrivez POUR LA PREMIÈRE FOIS à l'Université Paris Nanterre (après un baccalauréat, une capacité en droit ou une première inscription dans l'enseignement supérieur)

Votre inscription se déroulera en 5 étapes :

▶ ÉTAPE 1:

Vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Démarche à effectuer auprès du CROUS (cvec.etudiant.gouv.fr) à partir du **1er juillet 2018**. Imprimez ensuite votre attestation.

▶ ÉTAPE 2 :

Procéder à votre inscription administrative

Rendez-vous sur <https://iaprimo.parisnanterre.fr/> du **9 juillet au 25 juillet 2018** ou du **21 août au 21 septembre 2018**.

Il vous sera demandé : votre identifiant ainsi que votre date de naissance

Votre identifiant est sur 10 caractères :

Pour Parcoursup votre identifiant est « P18 » suivi de votre n° Parcoursup si celui-ci est sur 7 caractères. Si votre n° Parcoursup est inférieur à 7 caractères, vous devez compléter avec des « 0 » entre « P18 » et votre n° Parcoursup.

Exemples :

N° Parcoursup sur 7 caractères (1234567) : votre identifiant est « P181234567 »

N° Parcoursup sur 6 caractères (123456) : votre identifiant est « P180123456 »

N° Parcoursup sur 5 caractères (12345) : votre identifiant est « P180012345 »

Attention : Pour une inscription en **licence de STAPS**, vous devez fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive. [Téléchargez le document à faire compléter](#). N'attendez pas pour prendre rendez-vous avec votre médecin !

▶ **Activer votre compte de l'université Paris Nanterre**

Vous recevrez un message électronique sur votre messagerie personnelle communiquée lors de votre inscription administrative.

Il est impératif d'activer votre compte pour :

- pouvoir téléverser les pièces justificatives demandées lors de votre inscription administrative,
- passer le Test de Positionnement en Langue,
- réaliser votre inscription pédagogique pour certaines Unités de Formation et de Recherche (UFR),
- consulter vos notes,
- imprimer un certificat de scolarité,
- vous réinscrire l'année suivante.

Si vous n'avez pas reçu de message ou bien si la date d'activation est dépassée, vous devez vous rendre sur ce lien : <https://identite.parisnanterre.fr/>

► **É T A P E 4 :**
Fournir les pièces justificatives pour l'inscription administrative

A l'issue de cette inscription, un message électronique vous sera envoyé indiquant les pièces justificatives à transmettre obligatoirement à l'université pour finaliser votre inscription. Le mode de transmission de ces pièces vous sera précisé dans le message électronique. Ce n'est qu'après validation par l'université de toutes les pièces demandées que vous recevrez par courrier postal (hors période du 27/7/18 au 27/8/18) votre carte d'étudiant et votre certificat de scolarité.

Attention: en l'absence de transmission de l'intégralité de ces pièces avant le 28 septembre 2018, votre inscription administrative sera définitivement annulée.

► **É T A P E 5 :**
Réaliser votre inscription pédagogique

Dès votre inscription administrative effectuée, vous devez, **sans attendre la réception de votre carte d'étudiant**, procéder à votre inscription pédagogique (inscription aux cours de votre formation qui déterminera votre emploi du temps). Vous devez vous rendre sur le lien de votre UFR de rattachement pour prendre connaissance de la procédure d'inscription pédagogique et réaliser cette inscription pédagogique dans les délais indiqués. [Ce document vous donne les liens vers les différentes UFR.](#)

2ème cas : Vous étiez inscrit-e à l'Université Paris Nanterre en 2017/2018 (hors DAEU)

Votre inscription se déroulera en 3 étapes :

► **ÉTAPE 1 :**
Vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Démarche à effectuer auprès du CROUS (cvec.etudiant.gouv.fr) à partir du **1er juillet 2018**. Imprimer ensuite votre attestation.

► **ÉTAPE 2 :**
Procéder à votre inscription administrative et envoyer vos pièces justificatives

Connectez-vous sur votre ent : ent.parisnanterre.fr (Onglet : scolarité / se réinscrire) **du 9 juillet au 25 juillet 2018 ou du 21 août au 21 septembre 2018.**

A l'issue de cette inscription, un mail vous sera envoyé. Il indiquera les pièces justificatives à adresser par courrier à l'université pour finaliser votre inscription. Ce n'est qu'après validation par l'université de toutes les pièces demandées que vous recevrez par courrier postal (hors période du 27/7/18 au 27/8/18) votre document de scolarité et le sticker 2018/2019 à apposer sur votre carte d'étudiant pluriannuelle.

Attention : Pour une inscription en **licence de STAPS**, vous devez fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive. [Téléchargez le document à faire compléter.](#) N'attendez pas pour prendre rendez-vous avec votre médecin !

► **ÉTAPE 3 :**
Réaliser votre inscription pédagogique

Dès votre inscription administrative effectuée, **et sans attendre la réception de votre document de scolarité 2018/2019**, vous devez procéder à votre inscription pédagogique (inscription aux cours de votre formation qui déterminera votre emploi du temps). Vous devez vous rendre sur le lien de votre UFR de rattachement pour prendre connaissance de la procédure d'inscription pédagogique et réaliser cette inscription pédagogique dans les délais indiqués. [Ce document vous donne les liens vers les différentes UFR.](#)

Vous n'êtes pas éligible à une inscription en ligne ou une réinscription en ligne.

Votre inscription se déroulera en 4 étapes :

▶ ÉTAPE 1:

Vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Démarche à effectuer auprès du CROUS (cvec.etudiant.gouv.fr) à partir du **1er juillet 2018**. Imprimer ensuite votre attestation.

▶ ÉTAPE 2 :

Procéder à votre inscription administrative

Vous devez vous présenter **sur place à Nanterre, 200 avenue de la République** munie de l'autorisation Parcoursup et de toutes les pièces mentionnées dans les documents à télécharger ci-dessous :

- [Téléchargez le dossier à remplir](#)
- [Téléchargez la liste des pièces à fournir](#)

Périodes et lieux d'inscription :

- **du 9 juillet au 25 juillet 2018 ou du 28 août au 6 septembre 2018 :**

Bâtiment ZAZZO du lundi au vendredi de 9h à 16h

- **du 7 septembre au 21 septembre 2018 :**

Bâtiment REMOND du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Attention : Pour une inscription en **licence de STAPS**, vous devez fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive. [Téléchargez le document à faire compléter](#). N'attendez pas pour prendre rendez-vous avec votre médecin !

▶ ÉTAPE 3 :

Activer votre compte de l'Université Paris Nanterre (si vous ne l'avez pas déjà activé en 2017/2018 pour les étudiant-e-s de Paris Nanterre)

Vous recevrez un message électronique sur votre messagerie personnelle communiquée lors de votre inscription administrative.

Il est impératif d'activer votre compte pour :

- passer le Test de Positionnement en Langue,
- réaliser votre inscription pédagogique pour certaines Unités de Formation et de Recherche (UFR),
- consulter vos notes,
- imprimer un certificat de scolarité,
- vous réinscrire l'année suivante.

▶ ÉTAPE 4 :

Réaliser votre inscription pédagogique

Dès votre inscription administrative effectuée, vous devez procéder à votre inscription pédagogique (inscription aux cours de votre formation qui déterminera votre emploi du temps).

Vous devez vous rendre sur le lien de votre UFR de rattachement pour prendre connaissance de la procédure d'inscription pédagogique et réaliser cette inscription pédagogique dans les délais indiqués. [Ce document vous donne les liens vers les différentes UFR.](#)

Mis à jour le 24 juillet 2018

Contribution Vie Etudiante et de Campus : CVEC

[Détails et informations sur cette contribution](#)

Plateforme téléphonique CVEC : 01.40.51.62.00.



Les étudiants en formation par apprentissage doivent également effectuer la démarche.

Réforme de la sécurité sociale Etudiante

La loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants prévoit la modification du régime de sécurité sociale applicable aux étudiants.

[Infographie Sécurité Sociale à la rentrée 2018](#)

Informations détaillées : <http://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html>

<https://etudiants.parisnanterre.fr/inscription-administrative-des-candidat-e-s-admis-es-sur-parcoursup-2018-2019--2>